



FONDS DE COMMERCE A USAGE DE SALON DE COIFFURE / BARBIER - LJ BBS (Me ROUMEZI)  
VENTE DU 19/10/2021

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Mardi 19 octobre 2021 à 14 heures

En notre Etude au 25 rue Pierre Sémard 38000 GRENOBLE

D'UN FONDS DE COMMERCE A USAGE DE  
SALON DE COIFFURE ET TOUTES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

SIS 30 BOULEVARD MARECHAL FOCH  
38000 GRENOBLE

Liquidation Judiciaire de LA SAS BBS. Jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble, en date du  
04/05/2021.

MISE A PRIX: 10.000 €

S'appliquant :

A) Aux éléments incorporels (nom commercial, clientèle, achalandage,  
droit au bail, ) à concurrence de ..... 5.000€

B) Aux éléments corporels (matériel de commerce servant à l'exploitation)  
à concurrence de..... 5.000€

AU COMPTANT – FRAIS EN SUS

Ordonnance du 01/09/2021. Pour tout ce qui concerne cette adjudication, élection de domicile est faite à  
GRENOBLE (Isère) 9 bis rue de New York, en l'Etude de Me Christophe ROUMEZI, Mandataire-Judiciaire,  
seul habilité à recevoir les oppositions. Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la

vente a été dressé par la SELAS 2 C PARTENAIRES, Commissaires-Priseurs Judiciaires, et se trouve déposé en son Etude, où il peut être consulté. Pour visiter le fonds de commerce, s'adresser à Monsieur PERRIN Jonathan :

Le bailleur est Monsieur et Madame MOINE

Consignation pour enchérir pour le fonds de commerce : 5.000 € par chèque certifié à l'ordre de la SELAS 2 C PARTENAIRES. Pour le paiement du solde, une garantie bancaire ou chèque certifié sera exigé immédiatement après l'adjudication, à l'acquéreur du fonds de commerce. Règlement comptant frais en sus.

A défaut d'adjudicataire pour le fonds de commerce, vente détaillée du matériel.

#### Fonds de commerce - Licences - Brevets

Conditions particulières :

Attention, l'accès à la salle des ventes se fera dans le strict respect des conditions liées au nouveau pass sanitaire, à savoir : un passeport vaccinal à jour ou un test antigénique ou examen de dépistage réalisé moins de 48 heures avant l'accès à la salle.

Les gestes barrières et les conditions de sécurité sanitaire (se munir de son masque et de gel hydro-alcoolique) restent également de rigueur.

L'accès physique à la salle de vente peut être restreint en raison du nombre de personnes présentes, veuillez-vous renseigner à l'Etude avant tout déplacement. Le refus de l'accès à la salle de vente ne pourra pas être considéré comme une entrave à la liberté de porter enchère, les moyens dématérialisés vous permettant d'accéder à cette vente.

Conditions particulières de vente en application des mesures gouvernementales liées au COVID 19 :

La vente se déroulera en public restreint, dans la limite des personnes autorisées par les consignes sanitaires gouvernementales et dans le respect strict des conditions de sécurité sanitaire et des gestes barrière (se munir de son masque et de gel hydro-alcoolique). Paiement sur place exclusivement par carte bancaire ou virement. L'exposition préalable se fera dans les mêmes conditions de restriction.